



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



VITICULTURE

N°4 – 19 juillet 2024



A RETENIR

Mildiou : Développement de rot brun, mais situation peu préoccupante

Oïdium : En recrudescence - période encore à risque

Flavescence dorée : 3ème traitement obligatoire entre le 24 juillet et le 05 août

Cicadelle verte : Pression toujours en augmentation

Tordeuses de la grappe : 3^{ème} génération en cours

• STADES PHENOLOGIQUES

La véraison a bien démarré, mais l'on note des disparités dans le vignoble, indépendamment des régions et cépages. Ainsi, selon les cas, on peut constater entre une semaine de retard et une semaine d'avance par rapport au millésime précédent.

Les Biancu Gentile sont en moyenne à mi-véraison, certaines parcelles sont en fin de stade. Les Niellucciu et Grenache vont de début véraison pour les plus tardifs, à mi-véraison. Les Sciaccarellu suivent ce rythme, étant moins chargés. Les Vermentinu débutent la véraison, et sont à 20% en moyenne pour les plus précoces.

De l'avis général, il ressort des observations, cette année, une très forte hétérogénéité au sein même des parcelles.

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Mildiou

Oïdium

Tordeuses de la grappe

Pyrale des agrumes

Cicadelle verte

Autres

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires : CA2B, SCA UVIB, CANICO, CAP, Domaine Comte Peraldi, Clos Capitoro, Inter Bio Corse, Viti-oenococonseil, Clos Poggiale

Directeur de publication :

Stéphane PAQUET

Président de la Chambre d'Agriculture de Corse

Route du stade

20215 VESCOVATO

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse, CDA 2B, Cave d'Aleria

• FLAVESCENCE DOREE

La réglementation a évolué (cf. [arrêté du 27 avril 2021](#)). A partir de 2022, elle s'est traduite par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Arrêté préfectoral et zones délimitées (identiques à 2023) : cliquer sur [ce lien](#).

Dates de traitement : cliquer sur [ce lien](#)

Nous entrons dans une période où les symptômes commencent à se manifester. Il est important de repérer les souches atteintes ou suspectes dans un but d'arrachage.

En cas de suspicion, prévenir la DDETSPP (Haute-Corse : 0495585050 - Corse du sud : 0495503940) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

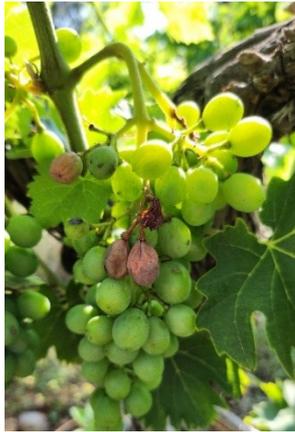
• MILDIOU

Observations :

- A Patrimonio et dans le sud, ainsi que dans une moindre mesure sur la côte orientale, le rot brun se développe, surtout sur les vignes déjà atteintes au préalable (Vermentinu, Niellucciu, Sciaccarellu, Biancu Gentile). Dans le cas du Sciaccarellu, cette attaque se manifeste également sur des parcelles indemnes jusqu'à présent.
- Suite à quelques épisodes pluvieux début juillet, le mildiou mosaïque continue de faire son apparition (Patrimonio, nord de la côte orientale).
- En règle générale, 2024 n'est pas une année à mildiou.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.



Rot brun sur grappe



Mildiou mosaïque

Evaluation du risque :

L'EPI (Etat Potentiel Infectieux) est en baisse en tout secteurs. Le risque reste élevé en cas de pluie ou rosées matinales pouvant entraîner des repiquages, sur Patrimonio, le centre et le nord de la côte orientale, en particulier sur parcelles tardives. Dans les autres cas, les grappes entrent dans une phase de moindre sensibilité à la maladie.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

Méthodes prophylactiques

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

Résistances : Une note nationale fait le point sur les résistances du champignon vis-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement. Consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

Plus d'infos sur l'état des lieux des résistances : <https://www.r4p-inra.fr>

• OÏDIUM

Observations : Les remontées de notations font état de plusieurs cas de figure. La plupart du temps, l'oïdium ne progresse plus et « sèche ». C'est ce que l'on observe sur de nombreuses parcelles de Vermentinu, Grenache, Niellucci, Biancu Gentile...qui jusque-là étaient atteintes. Mais quand le champignon n'a pas été correctement maîtrisé, les dégâts semblent très importants.



Oïdium sur baies

Évaluation du risque : La vigne ne se trouve plus dans une période de forte sensibilité au champignon. Mais dans le cas où le champignon s'est manifesté avant ce stade, il peut quand-même continuer sa progression jusqu'à provoquer l'éclatement des baies, entraînant par la suite l'apparition de pourriture grise ou acide. Le risque est fort à très fort, particulièrement sur cépages sensibles (Niellucciu, Biancu gentile, Chardonnay) et parcelles à historique.

Le risque est étroitement lié à l'historique de la parcelle. Il est faible actuellement en l'absence de symptômes, mais fort sur cépages sensibles avec présence de foyers encore actifs.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

Méthodes prophylactiques

Bien soigner l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

Résistances : Une note nationale fait le point sur les résistances du champignon vis-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement. Consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

Plus d'infos sur l'état des lieux des résistances : <https://www.r4p-inra.fr>

• **TORDEUSES DE LA GRAPPE**

Observations : Peu de signalements de présence de larves de 2^{ème} génération, ni de captures dans les pièges.

Évaluation du risque : D'après la modélisation Eudémis, le vol de 3^{ème} génération vient de débuter. Les pontes devraient avoir lieu à partir de maintenant, les éclosions dans le courant de la semaine prochaine.

Le risque est faible dans la majorité des cas.



Gestion du risque :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

La confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

• **PYRALE DES AGRUMES**

Biologie : *Cryptoblabes gnidiella*, nommée pyrale du Daphné ou pyrale des agrumes, se nourrit du miellat sécrété par les cochenilles et/ou de raisins ayant atteint la maturité. 4 à 5 générations se succèdent au cours de la saison. Les premières larves apparaissent fin mai/début juin. La larve mature peut se nourrir des baies vertes. Ce lépidoptère est fortement nuisible puisqu'il cause des pertes de récolte importantes et peut engendrer des attaques de pourriture grise.

On peut facilement observer les larves sur les cépages dont les grappes ont déjà atteint le stade fermeture (Niellucciu, Grenache, Muscat à petit grain...), particulièrement sur vigne à forte vigueur, avec des grappes enchevêtrées.

D'importants dégâts se sont produits en 2018, ainsi que les années suivantes selon les secteurs, au stade maturité des raisins. Certaines vendanges ont dû être précipitées lors de fortes attaques.

Observations : Le vol continue. Par endroits, dans les parcelles à historique, les larves sont désormais bien présentes, notamment sur Grenache et Carcaghjolu sur la côte orientale. Dans le sud, région habituellement concernée par ce ravageur, la situation paraît calme. En Balagne, on la retrouve également sur Carcaghjolu.

En général, la présence de ce ravageur est liée à celle de cochenilles, dont les larves se retrouvent désormais dans les grappes (Grenache, Niellucciu) sur la côte orientale, Patrimonio et Bonifacio.

Évaluation du risque : Faible en général actuellement, fort sur les parcelles à historique et où les larves sont déjà présentes. Une fois à l'intérieur des grappes il est souvent difficile de combattre ce ravageur. C'est à l'approche de la véraison et surtout de la maturité que les dégâts seront les plus visibles et importants.



Gestion du risque : Poursuivre la surveillance des vols et surtout de la présence larvaire, limiter les populations de cochenilles. En hiver, il sera nécessaire de supprimer les grappes fortement endommagées (« momifiées ») pour réduire le stock d'individus.



Larve de *Cryptoblabes* sur baie
Photo AG.Dubreuil-Lachaud (CDA 2B)

• **CICADELLE VERTE**

Observations : Les relevés dans les pièges et les comptages larvaires sont toujours en augmentation. La situation devient explosive au niveau des populations. On les recense « un peu partout », principalement en Balagne, Ajaccio, côte orientale mais aussi à Patrimonio. Pour autant, les symptômes de grillures sur feuilles âgées sont moins nombreux que les années précédentes (Niellucciu, Syrah, Biancu Gentile). En revanche ce sont les jeunes pousses qui semblent plus impactées, les feuilles jaunissent et se crispent ((Vermentinu, Sciaccarellu, Merlot, Niellucciu).



Larve de cicadelle verte
face inférieure



Symptôme de grillure
Photo I. Dubusse (Cave d'Aleria)

Évaluation du risque :

Le nombre de captures d'adultes dans les pièges et les comptages larvaires montrent une forte dynamique des populations. A cette époque le seuil de nuisibilité de 50 larves / 100 feuilles peut être retenu. Pour les parcelles très sensibles, on peut envisager de descendre ce seuil. Actuellement le risque est moyen à fort dans les secteurs concernés par la cicadelle depuis quelques années. L'évolution de la situation dans les 2 à 3 prochaines semaines sera déterminante pour la maturation des raisins dans les parcelles atteintes.



Gestion du risque :

Il existe des produits de biocontrôle (compilation IFV). La liste est consultable [ICI](#)

• **AUTRES**

- **Esca / BDA** : Recrudescence de ceps apoplectiques (Niellucciu, Sciaccarellu, Vermentinu) en tous secteurs.
- **Sécheresse** : Symptômes de feuillage jaunissant à la base, ainsi que d'échaudage, en progression (sud Corse, Balagne, côte orientale, Patrimonio).
- **Phytotoxicité** : Nombreux signalements en cours, attention à la qualité des traitements.



PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 20 juillet	Dimanche 21 juillet	Lundi 22 juillet	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet	Vendredi 26 juillet	Samedi 27 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Beau temps sec et bien ensoleillé. Températures en journée avoisinant les 35°C.	Quelques passages nuageux pouvant donner des averses sur le relief	Temps ensoleillé malgré un risque d'orages sur la façade orientale en matinée	Beau temps sec et bien ensoleillé.	Grand soleil mais averses possibles sur le relief en cours de journée	Grand soleil pour débuter la journée puis temps nuageux avec des averses possibles ; le vendredi, ces averses concernent uniquement le relief de la Corse du Sud.		

LIENS UTILES

Consulter les notes en cliquant sur les images ci-dessous :

Notes nationales biodiversité

Abeilles sauvages



Vers de terre



Oiseaux



Flore des bords de champs



Résistance

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents.

Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires. <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

Evolution de la réglementation « protection des pollinisateurs » - Arrêté du 20 nov 2021

La vigne est donc maintenant considérée comme culture attractive au titre de l'arrêté "Abeilles" du 20 novembre 2021.

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2h avant le coucher du soleil et 3h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

[Note nationale Abeilles - Pollinisateurs](#)



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.